



RCS : VIENNE

Code greffe : 3802

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de VIENNE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2008 B 80157

Numéro SIREN : 503 030 702

Nom ou dénomination : A.P.A.M.

Ce dépôt a été enregistré le 24/09/2014 sous le numéro de dépôt A2014/004128

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
Vienne



543262

Dénomination : A.P.A.M.
Adresse : za Giroud 38110 Saint-victor-de-cessieu -FRANCE-
n° de gestion : 2008B80157
n° d'identification : 503 030 702
n° de dépôt : A2014/004128
Date du dépôt : 24/09/2014

Pièce : Rapport du commissaire à la transformation



543262



Madame Dominique MARTIN
Expert-Comptable et Commissaire aux Comptes
Inscrite au Tableau de l'Ordre des Experts Comptables de Marseille
Membre Elu de la Compagnie Régionale
des Commissaires aux Comptes de Grenoble
cabinet.dmartin@sfr.fr

n° 41176 25/09/14

1

SARL A.P.A.M.

Société à Responsabilité Limitée
Au Capital de 10.000 euros

Siège social :
ZONE D'ACTIVITÉ GIROUD
38110 SAINT VICTOR DE CESSIEU

RCS 503 030 702 VIENNE

RAPPORT

**DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION
ET DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**

SUR LA TRANSFORMATION DE LA SARL

« A.P.A.M. »

EN SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE (SAS)

(Assemblée Générale Extraordinaire du 3 octobre 2014)

SARL A.P.A.M.

RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION ET DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LA TRANSFORMATION DE LA SARL A.P.A.M. EN SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE (SAS)

2

Assemblée Générale Extraordinaire du 3 octobre 2014

A l'Associé unique,

En notre qualité, d'une part, de commissaire aux comptes désigné, en application des dispositions de l'article L.223-43 du code de commerce et, d'autre part, de commissaire à la transformation désigné en application des dispositions de l'article L.224-3 du même code par décision de l'associé unique en date du 15 septembre 2014, nous avons établi le présent rapport afin :

- De vous présenter notre analyse de la situation de votre société,
- De vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R.224-3 du code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Mission du commissaire aux comptes sur la situation de la société

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à analyser la situation de la société au regard de caractéristiques financières et d'exploitation.

La synthèse de cette analyse est la suivante :

- Le dernier bilan arrêté au 31 mars 2014 fait état d'un chiffre d'affaires de 722.212€, en baisse de 4,59% par rapport à l'exercice précédent, et le résultat net dégagé est positif de 80.141€, contre celui du 31 mars 2013 qui s'élevait à 94.232€,
- Le résultat d'exploitation est de 102.598€ contre 119.796€ l'exercice clôturant au 31 mars 2013,



- L'examen analytique des comptes de résultat au 31 mars 2014 ne laisse apparaître aucune anomalie flagrante, à la revue des soldes pris un à un et comparés aux soldes du dernier bilan clôturé,
- La situation nette au 31 mars 2014 s'élève à 343.526 euros, en hausse de 30% par rapport à la situation nette au 31 mars 2013 qui totalisait 263.385 euros,
- L'endettement de la société vis-à-vis des établissements de crédit est nul. La société n'a pas de dettes financières au passif du bilan,
- La trésorerie est placée : les sommes investies en valeurs mobilières et dépôt à terme totalisent 250.000€ (240.000€ au 31 mars 2013),
- La société a poursuivi sa politique d'investissements sur l'exercice 2014 (logiciel Solidworks, poste à soudure Pioneer...),
- L'en-cours clients est significatif soit 236.388€, cependant les créances douteuses représentent moins de 1% du poste clients au 31 mars 2014,
- Au 31 août 2014, au vu des extraits bancaires, la trésorerie reste fortement positive,
- Les déclarations de TVA sur avril, mai, juin et juillet 2014 n'appellent pas de remarque particulière, l'activité de la société restant stable sur l'exercice en cours.

3

Mission du commissaire à la transformation

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté :

- à contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation.
- à vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Fait à GAP, le 22 septembre 2014

**Le Commissaire aux comptes et à
la transformation
Dominique MARTIN**